

Préserver l'eau et la nature à Paris et en proche couronne, c'est possible !

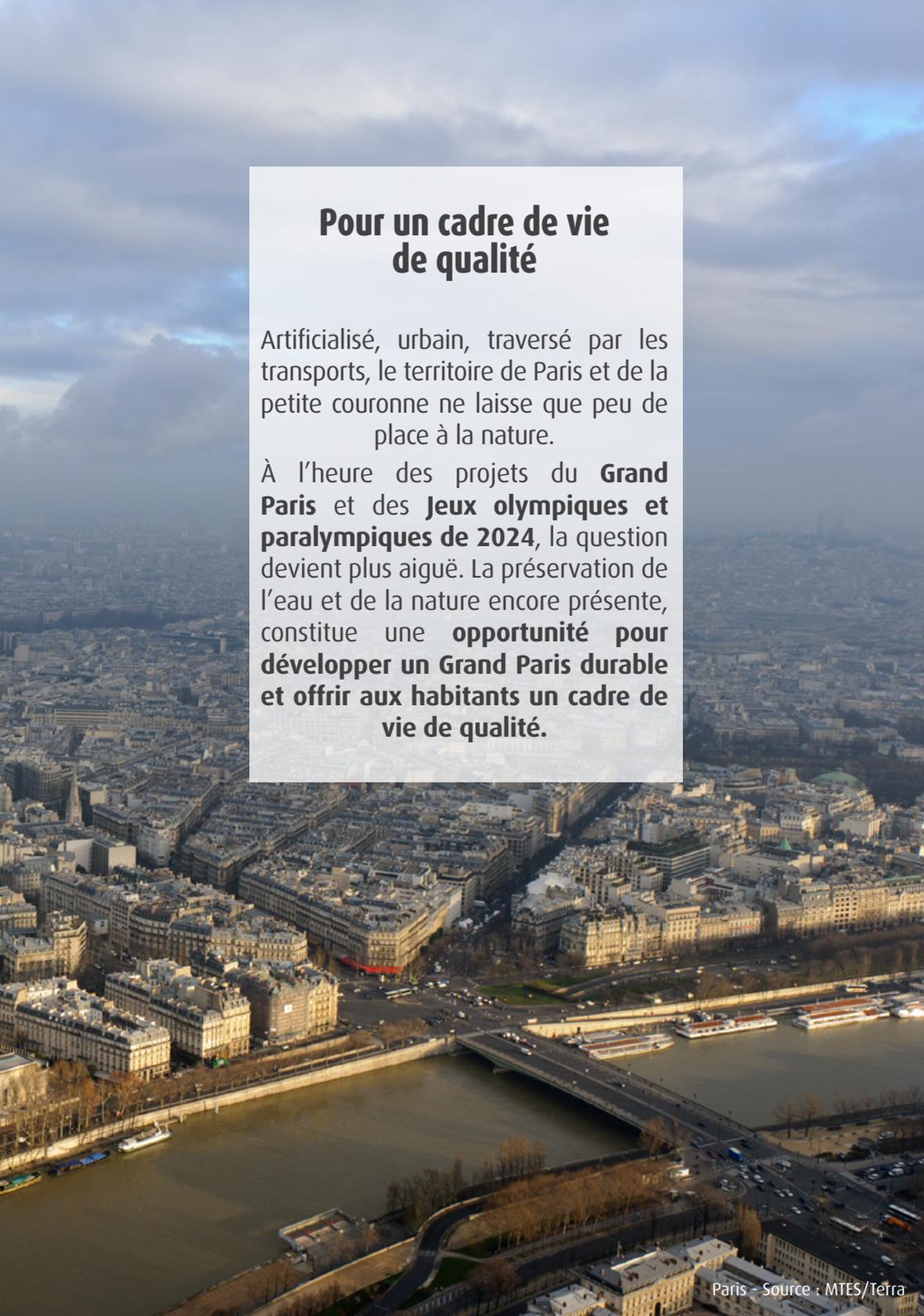
L'État s'engage via le plan stratégique des actions de la Mission
Interdépartementale Inter-Services de l'Eau et de la Nature PPC
2019-2021



Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Environnement et de l'Énergie
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



Pour un cadre de vie de qualité

Artificialisé, urbain, traversé par les transports, le territoire de Paris et de la petite couronne ne laisse que peu de place à la nature.

À l'heure des projets du **Grand Paris** et des **Jeux olympiques et paralympiques de 2024**, la question devient plus aiguë. La préservation de l'eau et de la nature encore présente, constitue une **opportunité pour développer un Grand Paris durable et offrir aux habitants un cadre de vie de qualité.**

Concilier urbanisation et respect des espaces naturels et des milieux aquatiques, c'est le rôle des services de l'État et de tous les acteurs de la Mission interdépartementale inter-services de l'eau et de la nature de Paris proche couronne (Miisen PPC).

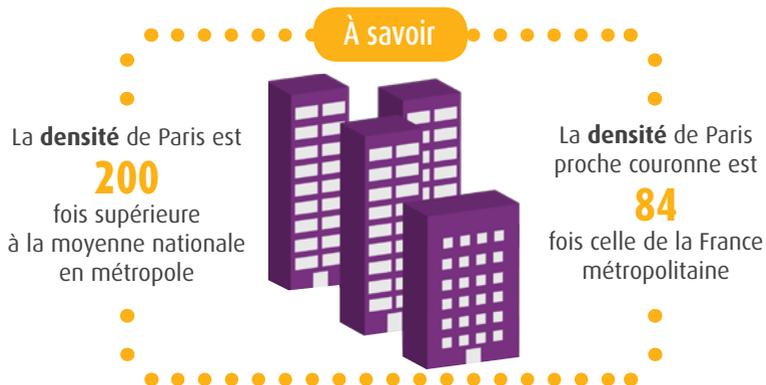
Les actions de l'État et des partenaires :

- reconquérir des rivières enterrées au siècle dernier ;
- mieux intégrer la nature et l'eau dans la ville, en gérant les eaux de pluie là où elles tombent et en désimperméabilisant au maximum ;
- préserver les poumons verts de la métropole parisienne ;
- sauvegarder voire reconquérir ces espaces naturels ;
- maîtriser le transfert des pollutions et lutter contre les inondations et les débordements de réseau.

Les outils de l'État, en coordination avec les autres acteurs :

- accompagnement des projets ;
- le pouvoir de police.

L'instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace, appelle au renforcement de la mobilisation de l'État local pour porter les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, appliquer les dernières mesures législatives prises en la matière et mobiliser les acteurs locaux.





Objectif « zéro artificialisation nette »

Il s'agit d'une nouvelle approche des règles d'urbanisme **pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie au droit du site.** Seront prises également en compte les contraintes de la densification de l'habitat, la renaturation des espaces artificialisés laissés à l'abandon afin de mêler végétalisation et urbanisation.

Les actions des services de l'État

Les avis de la Commission Interdépartementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CIPENAF) concernant la préservation des espaces agricoles

La CIPENAF a pour rôle d'**apprécier les éventuelles atteintes des projets d'aménagement et d'urbanisme des espaces naturels, agricoles et forestiers**. Elle a vocation à être pédagogique pour les porteurs de projets.

Le classement de forêts de protection et autres espaces protégés

Le classement des massifs forestiers interdit tout changement d'affectation et **garantit ainsi sa conservation**. Il constitue un enjeu tout particulier sur Paris proche couronne où le rôle multifonctionnel de ces espaces est plus fragile. Certains territoires boisés ont déjà été classés.

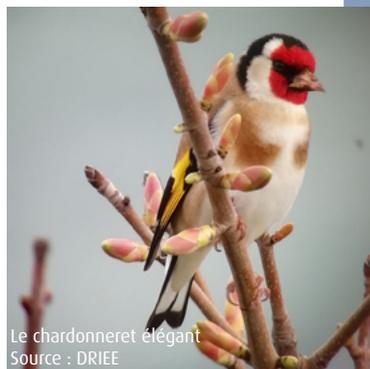
Le territoire de Paris proche couronne est couvert par des espaces naturels agricoles et forestiers (NAF) et protégés : sites classés, Natura 2000 (1 157 ha en Seine-Saint-Denis pour 12 oiseaux rares) et Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB).

Mettre en œuvre de nouveaux classements devraient permettre de valoriser ces protections.

Les demandes de dérogation à la protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages et la sensibilisation des espèces menacées bénéficiant de plans d'actions nationaux

Les services de l'État communiquent le plus en amont auprès des aménageurs sur l'**enjeu des espèces protégées** et sur l'indispensable mise en œuvre de toutes les mesures Éviter, Réduire Compenser (ERC).

Un refus d'autorisation du projet peut être proposé si le projet ne montre pas de raisons impératives d'intérêt public majeur et si une alternative est possible.



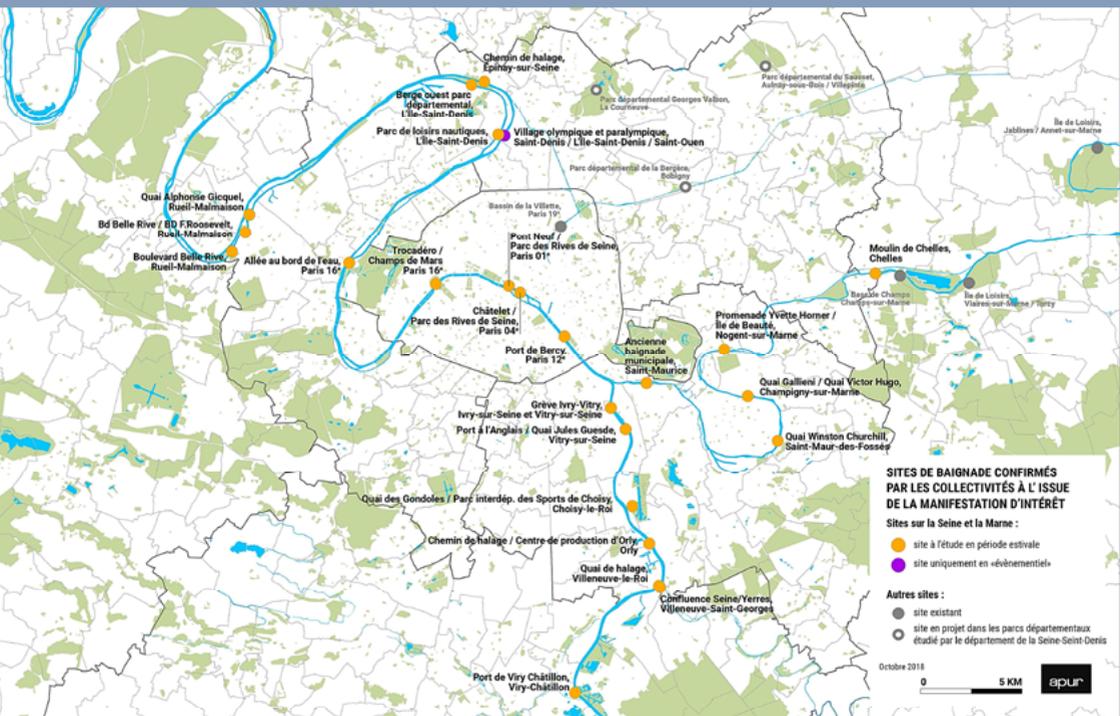
Le chardonneret élégant
Source : DRIEE

Préserver la ressource en eau passe par sa qualité

La Seine est un petit fleuve au débit naturellement faible. Sa capacité épuratoire et son pouvoir de dilution sont donc peu importants alors que **l'agglomération parisienne exerce une très forte pression**. À titre d'exemple, la pression polluante de l'agglomération parisienne sur la Seine – nombre d'habitants de l'agglomération dont les rejets s'effectuent dans la Seine par rapport au débit du fleuve – est plus de 25 fois supérieure à celle de l'agglomération lyonnaise sur le Rhône.

La qualité de l'eau a fortement été améliorée au cours des 40 dernières années. On note toutefois une grande disparité entre la situation des axes Seine et Marne et des petites rivières de Paris proche couronne, affluentes de ces axes.

La Marne, l'île des Moulins (94) - Source : MTES/Terra



Les axes d'amélioration possibles

La maîtrise de la gestion des eaux pluviales

État, collectivités locales, aménageurs, entreprises, particuliers... nous sommes tous concernés par la gestion des eaux de pluie ! **L'intégrer dans les projets d'aménagement** permet de créer des espaces de qualité : amélioration du cadre de vie, réduction des pollutions des rivières et des nappes souterraines, lutte contre la saturation des réseaux d'assainissement, prévention et gestion des inondations, lutte contre les îlots de chaleur dans le cadre du réchauffement climatique, etc.

Les services en charge de la police de l'eau proposent à l'ensemble des acteurs du territoire francilien :

- d'**infiltrer la pluie** plutôt qu'imperméabiliser les sols ;
- de **gérer les petites pluies** (inférieure à 10mm), les plus courantes, dans tout aménagement ;
- de vérifier que la gestion des eaux pluviales **limite les risques d'inondation**.

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_-_bien_gerer_les_eaux_de_pluies_-_driee_-_2019_vf_.pdf



Les réseaux d'assainissement

La bonne conception et le bon fonctionnement des réseaux de collecte sont fondamentaux. Il faut à la fois agir sur :

- les **ouvrages de déversements** (déversoirs d'orage et trop-plein) qui peuvent conduire à des rejets trop importants en milieu naturel : leur équipement doit se poursuivre ;
- les branchements « non conformes » signifiant que les eaux usées sont raccordées aux eaux pluviales. **35 000 branchements non conformes** sont recensés et sont à régulariser (*Protocole d'engagement Etat-Elus du 9 octobre 2019*).

Pour de réels bénéfices

Une reconquête de la baignade de la Seine et de la Marne

Le plan d'action défini pour la reconquête de la baignade de la Seine et de la Marne en vue des **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** constitue une opportunité forte d'avancer sur la qualité des cours d'eau.

Une amélioration de la biodiversité

Participant à l'amélioration du cadre de vie, **la ressource piscicole permet de surveiller l'évolution de la qualité de l'eau et de son amélioration** via les suivis des indices biologiques qui traduisent l'état des populations animales et végétales des cours d'eau.

Conserver les espaces naturels et les protéger et contribuer au développement de la nature en ville participent à l'amélioration attendue.

La MIISEN PPC c'est qui ?

La mission interdépartementale et inter-services de l'eau et de la nature de Paris proche couronne (MIISEN PPC) regroupe les services de l'État et les établissements publics de l'État assurant des missions sur l'eau et la biodiversité.

Peuvent être associés les membres des collectivités et autres organismes exerçant dans les mêmes domaines.

La MIISEN PPC fait quoi ?

La MIISEN PPC veille à la **cohérence de l'action publique dans le domaine de la politique de l'eau, des milieux aquatiques, de la nature et de la biodiversité** ainsi qu'à son intégration dans les politiques sectorielles : aménagement du territoire, urbanisme, agriculture et forêt, santé publique, prévention des risques d'inondation, navigation sur les grands axes fluviaux, développement industriel, etc.

Pour en savoir plus :

Le plan stratégique des actions de la
MIISEN Paris proche couronne 2019-2021

à télécharger :

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plan-strategique-des-actions-de-la-miisen-ppc-2019-r1750.html



Site internet DRIEE :

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

Rubrique

Eau

et milieux aquatiques

Contact : cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Rubrique

Nature

et paysages

Contact : snpr.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

La CIPENAF

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Preservation-des-espaces-naturels>

Contact : cipenaf.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr